

FICHE DE POSTE

INTITULE DU POSTE	PROFESSEUR DES ECOLES CONTRACTUEL
CADRE GENERAL	Assurer des missions de remplacement dans une école maternelle ou élémentaire dans le département de la Seine-et-Marne en qualité de professeur des écoles contractuel.
MISSIONS	<p>Les professeurs des écoles contractuels exercent avec les élèves de la première année de l'école maternelle à la dernière année de l'école élémentaire, soit de la petite section au CM2.</p> <p>L'enseignement qu'ils dispensent est polyvalent : français, mathématiques, histoire et géographie, sciences expérimentales, langue vivante, musique, éducation artistique et culturelle et éducation sportive.</p> <p>Ce sont les contenus et les situations d'apprentissage liés à toutes ces disciplines qu'ils sont amenés à organiser et à conduire avec leurs élèves dans le cadre des programmes nationaux et des progressions de cycles de l'école.</p> <p>Ils doivent également assurer la prise en charge des activités pédagogiques complémentaires.</p>
COMPETENCES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> • Expression orale et écrite maîtrisée à des fins de communication et d'enseignement, • Expérience d'enseignement ou avec des groupes d'enfants appréciée, • Connaissances minimales sur l'organisation pédagogique et les programmes, • Adhérer au principe de l'éducabilité de tous les élèves, • Adhérer aux valeurs et aux principes de la République, • Avoir le sens du travail en équipe, • Posséder des qualités de discrétion et de confidentialité.
PRE-REQUIS (Diplômes)	<p>Posséder à minima le diplôme de la licence</p> <p>Être véhiculé</p>
REGIME HORAIRE	<p>Service s'organisant en 24 heures hebdomadaires d'enseignement à tous les élèves auxquelles s'ajoutent 108 heures annuelles se répartissant de la manière suivante :</p> <p>36 heures consacrées aux activités pédagogiques complémentaires (APC) ;</p> <p>18 heures pour l'animation et les actions de formation continue,</p> <p>6 heures pour les conseils d'école ;</p> <p>48 heures forfaitaires consacrées à des travaux en équipes pédagogiques, aux relations avec les parents, à l'élaboration et au suivi des PPS des élèves en situation de handicap, à l'élaboration d'actions visant à améliorer la continuité pédagogique entre cycles et la liaison avec le collège, à l'identification des besoins des élèves, à l'organisation des APC.</p>
REGIME INDEMNITAIRE	<p>Contrat jusqu'à la fin de l'année scolaire avec une base de rémunération brute¹ à l'indice :</p> <p>410 pour le niveau Licence soit une rémunération de 1921 € brute mensuelle</p> <p>431 pour le niveau Master 1 soit une rémunération de 2019 € brute mensuelle</p> <p>453 pour le niveau Master 2 soit une rémunération de 2122 € brute mensuelle</p> <p>475 pour le niveau Doctorat soit une rémunération de 2205 € brute mensuelle</p>
MODALITES DECANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Curriculum vitæ • Lettre de motivation • Copie du dernier diplôme obtenu
CONTACTS	veronique.pezzulla@ac-creteil.fr ou ce.77dpe@ac-creteil.fr

¹ Le montant des charges est environ 20%.